

# Asson

PYRÉNÉES - ATLANTIQUES

Aquitaine



feux de forêt



inondation rapide



cyclones



sismicité

## En cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous
2. Ecoutez la radio

Station France BLEU BEARN –PAU 102.5 MHZ

Station France BLEU BEARN –ARUDY 102.50MHZ

Station France BLEU BEARN –OLORON 93.2 MHZ

3 respectez les consignes

- N allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour en savoir plus, consultez

- En préfecture, le Document Départemental sur les risques majeurs
- Sur Internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)

## Le mot du maire

La Commune d'ASSON est soumise comme bien d'autres à un certain nombre de risques.

Le DICRIM est une adaptation locale du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le Préfet des Pyrénées Atlantiques recensant les risques majeurs auxquels les habitants du département peuvent être confrontés. Il répond à l'obligation du Décret n°90-918 du 11 Octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, demandant au Maire de relayer l'information auprès de ses administrés.

En éditant aujourd'hui son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), la commune d'ASSON a souhaité faire de l'information préventive afin que tous les citoyens qui vivent ou travaillent sur le territoire communal connaissent mieux les risques existants et que nous puissions mieux les prévenir ensemble.



## SOMMAIRE

Les risques majeurs	<a href="#">page 2</a>
Le risque climatique	<a href="#">page 3</a>
Le risque sismique	<a href="#">page 5</a>
Le risque inondation	<a href="#">page 8</a>
Le risque feux de forêts	<a href="#">page 10</a>
Le risque mouvement de terrain	<a href="#">page 11</a>
Le risque cavité	<a href="#">page 12</a>

En cas de crise, la Mairie d'ASSON met en place une Cellule de crise Communale

Écoutez les consignes des autorités -Suivez les réflexes indiqués dans ce document

Numéro de la Mairie : **05 59 71 02 65**

**Numéros des Secours** Numéro unique 112

Sapeurs-Pompiers : **18**

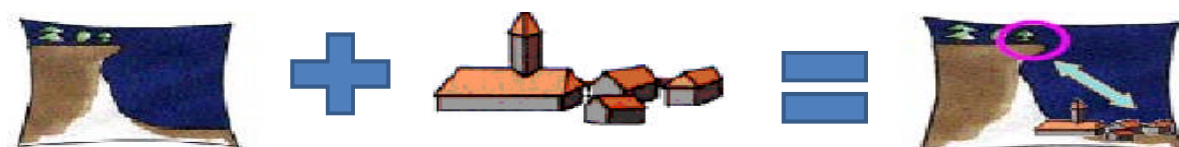
SAMU : **15**

Gendarmerie : **17**

Urgence Gaz : numéro vert 0 800 47 33 33

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un évènement potentiellement dangereux est un aléa. Il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux importants



Aléa

enjeux

risque majeur

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son extrême gravité .

La commune d' Asson est confrontée à 5 risques majeurs :

- 1- Le risque climatique phénomène lié à l'atmosphère : (tempête et grains)
- 2- Le risque sismique : sismicité zone 4
- 3- Le risque inondation : crues rapide (voir carte)
- 4- Le risque feu de forêt
- 5- Le risque mouvement de terrain : lié aux sols argileux

Il faut noter la présence de 4 cavités sur la commune



## 1- Le risque climatique phénomène lié à l'atmosphère


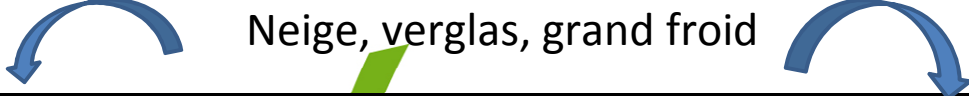

Les derniers événements météorologiques ont montré qu'ASSON a été exposé à des épisodes de fortes précipitations, d'orages, de canicule, de grand froid, de neige et de verglas.

### les bons réflexes :

Dès l'annonce d'un événement météorologique :

- ✓ Vérifiez que vous avez le matériel de base : moyens d'éclairage, piles pour un poste radio et réserve d'eau
- ✓ Ne restez pas isolé(e)s : prenez contact avec vos voisins
- ✓ Limitez vos déplacements > En cas de difficulté, alertez les secours
- ✓ N'encombrez pas les lignes téléphoniques, laissez-les libres pour les secours
- ✓ En cas de danger, restez chez vous en sécurité. N'allez pas chercher vos enfants s'ils sont dans une structure communale (école, centre de loisirs, crèche...). Ils y sont pris en charge par les enseignants et le personnel communal.

CONSEILS DE COMPORTEMENT	RISQUES
<b>Vents violents, tempêtes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rangez et fixez les objets pouvant être emportés par le vent</li> <li>-Ne restez pas sous les arbres</li> <li>-Gagnez un abri en dur, fermez portes et volets et ne ressortez que s'il y a nécessité absolue</li> <li>-Informez-vous par la radio</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Chute de branches, d'arbres et d'objet divers, projectiles (ardoise, tôles..)</li> <li>-Obstacles sur les voies de circulation véhicules déportés.</li> <li>-Risque d'électrocution : rupture des alimentations électriques</li> </ul>
<b>Fortes précipitations</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Evitez les déplacements routiers. Sauf si nécessité absolue , ne pas s'engager sur une route inondée</li> <li>- Attendez l'intervention des secours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Visibilité réduite, inondations.</li> <li>-Rupture des réseaux électriques et téléphoniques</li> <li>-Plaques d'égouts relevées</li> </ul>

CONSEILS DE COMPORTEMENT	RISQUES
 <p style="text-align: center;"><b>Orages</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ne vous abritez pas sous les arbres</li> <li>-Évitez d'utiliser le téléphone sauf en cas d'urgence</li> <li>-Débranchez les appareils électriques et antennes TV</li> <li>-Limitez les déplacements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Foudroiement</li> <li>-Départ de feu</li> </ul>
 <p style="text-align: center;"><b>Neige, verglas, grand froid</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Limitez les déplacements</li> <li>-Prévoyez une réserve alimentaire et d'eau</li> <li>-Prévoyez couvertures et chauffage non électrique</li> <li>-Ne vous exposez pas de manière prolongée au froid et habillez-vous chaudement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accident de route, perte de contrôle</li> <li>-Risque de chute sur les trottoirs glissants</li> <li>-Hypothermie</li> </ul>
 <p style="text-align: center;"><b>La canicule</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rafraîchissez-vous souvent</li> <li>-Buvez 1,5 litre d'eau par jour</li> <li>-Évitez les activités extérieures</li> <li>-Prenez des nouvelles de vos proches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Déshydratation</li> <li>-En cas de fragilité particulière, risque de complication médicales : rapprochez-vous de votre médecin</li> </ul>

Important : après chacun de ces évènements, chacun se doit de dégager le trottoir longeant la bâtiment occupé (neige, débris .....

**ATTENTION : NE TOUCHEZ PAS AUX FILS ELECTRIQUES ET/OU TELEPHONIQUES A TERRE**  
**CONTACTEZ LES SERVICES EDF OU L'OPERATEUR TELEPHONIQUE**



## 2- Le risque sismique

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

La magnitude traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle ouverte de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.

L'intensité mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage. L'intensité n'est donc pas, contrairement à la magnitude, fonction uniquement du séisme, mais également du lieu où la mesure est prise. En effet, les conditions topographiques ou géologiques locales (particulièrement des terrains sédimentaires reposant sur des roches plus dures) peuvent créer des effets de site qui amplifient l'intensité d'un séisme. Sans effet de site, l'intensité d'un séisme est maximale à l'épicentre et décroît avec la distance.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, des avalanches ou des raz-de-marée.

L'épicentre est le point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer, où l'intensité du séisme est la plus importante.

Les ondes sismiques émises lors d'un séisme se propagent à travers les roches du sol jusqu'à atteindre la surface terrestre.

## Le nouveau zonage sismique de la France

L'évolution des connaissances scientifiques a en effet engendré une réévaluation de l'aléa sismique, défini suivant une approche probabiliste et non plus statistique. Ce nouveau zonage permettra également une harmonisation des normes françaises avec celles des autres pays européens, par l'application de règles de constructions parasismiques. Le territoire national est ainsi divisé en 5 zones de sismicité, allant de 1 (zone d'aléa très faible) à 5 (zone d'aléa fort)

**La commune d' Asson est classé en zone 4 : sismicité moyenne**

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence
3. Respecter les consignes

En cas de séisme :

### → AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire ;
- Repérer **les points de coupure du gaz, eau, électricité.**
- Fixer **les appareils et les meubles lourds.**
- Préparer **un plan de groupement familial.**

### → PENDANT

- **Rester où l'on est :**
  - à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
  - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous tout ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...) ;
  - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- **Se protéger** la tête avec les bras.
- **Ne pas allumer** de flamme.



→ **APRÈS**

Après la première secousse, **se méfier** des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

- **Ne pas prendre** les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- **Vérifier** l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- **S'éloigner** des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)







## 3- Le risque inondation

### Ses caractéristiques

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : débordement d'un cours d'eau, remontée de la nappe phréatique, stagnation des eaux pluviales ;
- des crues torrentielles ;
- un ruissellement en secteur urbain.

Elle est fonction de : l'intensité et la durée des précipitations, la surface et la pente du bassin versant, la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol, la présence d'obstacles à la circulation des eaux, ...

A ASSON

Notre commune est concernée par les crues de l'Ouzom et du Beez.

Pour l'Ouzom, la montée des eaux est relativement rapide et le temps d'inondation peut être court (quelques heures seulement). Pour le Beez, la montée des eaux est elle aussi rapide mais le temps d'inondation est généralement plus long. Les terrains submersibles sont à vocation agricole.

Durant ces quatre dernières années, de très fortes pluies ont, à plusieurs reprises, entraîné l'état de catastrophe naturelle pour notre commune.

Les mesures d'ores et déjà prises par la commune :

- repérage des zones exposées ;
- entretien des berges l'Ouzom ;
- information préventive de la population.

### Le risque inondation : que faire ?

#### Avant :

- s'informer des risques météorologiques
- Faire une réserve d'eau potable,
- Évacuer les lieux avant qu'il ne soit trop tard (accès coupés),

Sinon, rester chez soi et gagner les étages supérieurs,

- Prévenir les services de secours,
- Aider les voisins en pensant prioritairement aux personnes âgées et aux handicapés,
- Débrancher tous les appareils électriques (à l'exception du téléphone, sauf si la prise risque d'être inondée),

- Couper le gaz, le disjoncteur,
- Fermer, calfeutrer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations, ...)

**Pendant :**

- écouter la radio pour connaître les consignes de sécurité et se tenir prêt à évacuer
- Disposer d'un bagage minimum par personne : vêtements de rechange, pharmacie de secours, s'il y a lieu, médicaments, et une couverture ;
- Quitter les lieux quand la consigne en est donnée ;

**En partant,**

- Fermer à clef et vérifier le calfeutrage de toutes les ouvertures et volets.

**Après l'inondation**

- Ne retourner au domicile que sur indication des secours ou de la mairie ;
- Faire un inventaire complet des dommages visibles ;
- Aérer les pièces en sortant ce qui est gorgé d'eau, nettoyer soigneusement tout ce qui a été en contact avec l'eau et désinfecter (eau de javel) ;
- Contrôler les circuits électriques avant de rétablir le courant ;
- Mettre du chauffage dès que possible ;
- S'informer sur la qualité de l'eau avant de la consommer ;

Contactez la mairie en cas de besoin .





## 4 - Le risque feu de forêts

On parle de feu de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

Le risque feux de forêt est peu important dans la **commune d'Asson**.

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- alerter les Sapeurs-Pompiers le plus rapidement et le plus précisément possible
- dans la nature, ne pas s'approcher du feu
- si on est surpris par le front du feu, respirer à travers un linge humide

Consignes en cas de feux de forêt

### Prévention

- débroussailler votre propriété et la voie d'accès
- vérifier le fonctionnement et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets
- s'assurer qu'il n'y a pas de bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu
- prévoir des moyens d'arrosage

### L'incendie approche

- ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage

### L'incendie est à votre porte

- ne jamais s'approcher d'un feu, ne pas sortir sans ordre des autorités.
- rentrer dans le bâtiment le plus proche,
- fermer les volets, les portes et les fenêtres, calfeutrer avec des linges mouillés.
- écouter la radio : c'est le meilleur moyen d'être informé

Attention !

En cas d'évacuation :

N'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais  
Respirer à travers un linge humide



## 5-Le risque mouvement de terrain

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol en fonction de la qualité des couches géologiques. Il est principalement dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Le territoire de la commune a été touché, ces dernières années, par plusieurs manifestations d'instabilité affectant le site de la carrière du Castet -Mauheit.

Consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

**ALERTE :** Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Avant l'évènement :

- Signaler à la mairie l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Ne pas stationner dans une zone de danger

Pendant l'évènement

- Evacuer au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments
- Ne pas revenir sur ses pas
- Fermer le gaz et l'électricité
- Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

Après l'évènement

- S'éloigner de la zone dangereuse
- Evaluer les dégâts
- Informer les autorités
- Respecter les consignes des autorités



## 6-Le risque cavité souterraine

Quelques cavités souterraines sont présentes sur le territoire de la commune. Elles sont situées sur le piedmont pyrénéen dans des zones non urbanisées.

Le risque est cependant certain pour les randonneurs, éleveurs, chasseurs ... Veuillez contacter la mairie pour plus de précisions.

